

Votre déchèterie

VOUS HABITEZ SUR LE TERRITOIRE DE VAL ÈS DUNES ?

Pour accéder à la déchèterie

- Votre badge vous est délivré gratuitement sur simple présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ;
- Prenez soin de votre badge. Son renouvellement en cas de perte ou de casse est facturé 15€.

QUELQUES CONSEILS

- Organisez votre véhicule par ordre de dépôt ;
- Prévoyez vos équipements pour décharger (gants, pelle, fourche...);
- Positionnez-vous sur les deux files de circulation, l'agent fera passer une voiture sur deux ;
- Présentez votre carte spontanément ;
- Respectez les indications des agents de déchèterie ;
- Signalez au préalable les apports importants ou peu habituels ; dans le cas contraire, Otri se réserve le droit de refuser le dépôt.

Tout dépôt peut faire l'objet d'une récupération par l'association le TEF du Cingal dans le cadre de son partenariat avec Val ès dunes.

⚠ En revanche il est strictement interdit pour les usagers de récupérer des déchets.

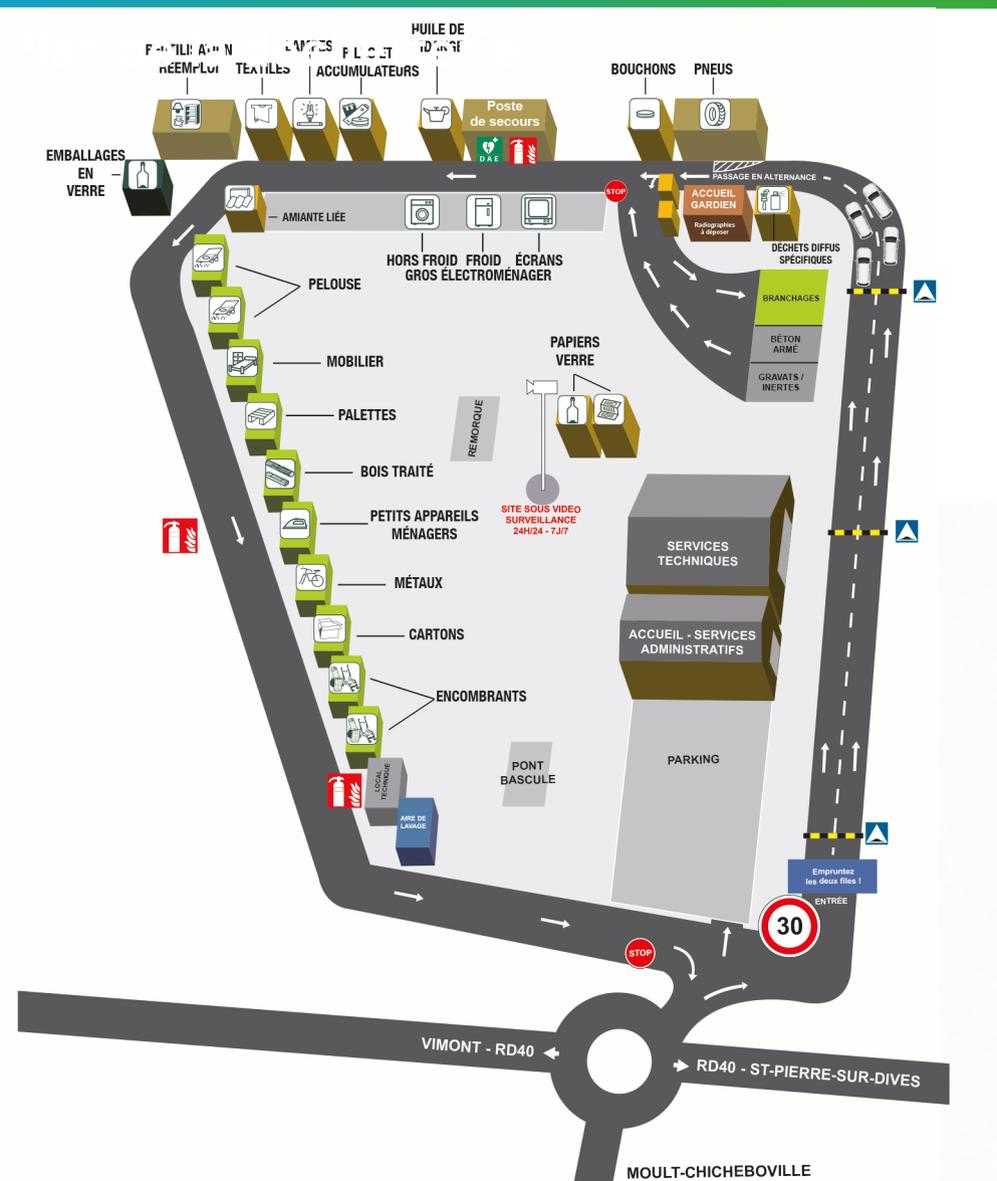
Horaires de la déchèterie

	DE MARS À OCTOBRE		DE NOVEMBRE À FÉVRIER	
	10h - 12h	14h - 18h	10h - 12h	14h - 16h
Lundi	10h - 12h	14h - 18h	10h - 12h	14h - 16h
Mardi	Fermé		Fermé	
Mercredi	10h - 12h	14h - 18h	10h - 12h	14h - 16h
Judi	10h - 12h	Fermé	10h - 12h	Fermé
Vendredi	10h - 12h	13h30 - 18h	10h - 12h	13h30 - 16h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 18h	10h - 12h	13h30 - 16h

Horaires de l'accueil

	TOUTE L'ANNÉE	
	10h - 12h	14h - 16h
Lundi	Fermé	14h - 16h
Mardi	10h - 12h	Fermé
Mercredi	10h - 12h	Fermé
Judi	10h - 12h	Fermé
Vendredi	10h - 12h	Fermé
Samedi	10h - 12h	Fermé

L'accueil reste possible en dehors de ces horaires sur rendez-vous.



GUIDE PRATIQUE DU NOUVEL HABITANT

Collecte de vos déchets



Service collecte, traitement et valorisation des déchets

Communauté de communes Val ès dunes
 Déchèterie :
 1 Route de Saint-Pierre-sur-Dives
 14 370 Moul-Chicheboville
 Tél. : 02 31 23 42 42
 Mail : otri@valesdunes.fr



Pour tout savoir sur Otri : valesdunes.fr

Communauté de communes Val ès dunes



Vos collectes

Otri est un service de la Communauté de communes Val ès dunes qui est en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets.



VOS EQUIPEMENTS

Otri vous fournit trois bacs :

- Jaune : pour les emballages plastiques, métalliques, et les briques alimentaires ;
- Vert : pour le papier et le carton ;
- Marron : pour les ordures ménagères.

Des bornes à verre sont à votre disposition pour déposer vos emballages en verre. Retrouvez leurs emplacements sur consignesdetri.fr.

Lors de votre emménagement, les bacs sont déjà dans votre logement. A défaut, vous pouvez les retirer à l'accueil d'Otri sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les bacs sont la propriété d'Otri. Lors de votre départ, vous devrez les laisser pour l'occupant suivant.

L'AMBASSADRICE DU TRI

Son rôle est d'informer et d'accompagner la population sur le tri des déchets. Elle peut également vous proposer des solutions pour les réduire.

Vous avez fait une erreur de tri et vous n'avez pas été collecté ? L'ambassadrice du tri va vous contacter, et vous proposer de faire un point sur les consignes (entretien téléphonique/visite à domicile).

VOS INFORMATIONS UTILES

Vos bacs doivent être sortis avant 7h les jours de collecte, ou la veille au soir. Les déchets se trouvant en dehors des bacs ne **SERONT PAS COLLECTÉS**.

Vos ordures ménagères sont collectées toutes les semaines et vos déchets recyclables tous les 15 jours. Pour connaître les jours de collecte dans votre commune, consultez le calendrier qui vous est distribué chaque année. Il est également téléchargeable sur valesdunes.fr.

Otri collecte environ 9000 foyers, regroupez vos bacs entre voisins avec les poignées face à la route.

Pour vos encombrants, rendez-vous en déchèterie.



Trier, d'accord, mais à quoi ça sert ?

Aujourd'hui, le tri des déchets est devenu une nécessité. Zoom sur ce geste pas si anodin du quotidien!

POURQUOI ?

• Pour économiser les matières premières et les différentes ressources naturelles telles que le pétrole, le sable, le bois...

• Pour diminuer le volume des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération : même si ces procédés sont très encadrés, ils sont utilisés pour tous les déchets qu'on ne sait pas recycler, et doivent donc, pour des raisons environnementales, n'être utilisés qu'en dernier recours.

L'enfouissement et l'incinération sont des procédés onéreux, dont le coût est pris en charge par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Sans une réduction accrue des déchets, il ne sera pas possible de limiter l'augmentation des coûts liés à leur traitement.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Rapprochez-vous de votre ambassadrice du tri, elle saura répondre à vos interrogations et vous accompagner (02 31 23 42 42).



Vos consignes de tri



Vos encombrants sont à déposer en déchèterie